



Communiqué

Date: 17.08.2022

Première extrapolation 2022: troisième déficit consécutif à la pandémie de COVID-19

Selon la première extrapolation établie pour 2022, la Confédération s'attend à un déficit de financement de 5,0 milliards de francs pour l'exercice en cours. En vertu des premières estimations, les dépenses extraordinaires, visant en grande majorité à endiguer la pandémie de COVID, devraient se chiffrer à 7,4 milliards. Du côté du budget ordinaire, un excédent de financement de 0,7 milliard est escompté.

Le 17 août 2022, le Conseil fédéral a été informé des résultats de la nouvelle extrapolation. Se fondant sur les chiffres disponibles à la fin du mois de juin, la Confédération s'attend, pour l'exercice 2022, à un déficit de financement élevé de 5,0 milliards, alors que celui-ci avait été budgétisé à 2,3 milliards. Le déficit est essentiellement lié aux dépenses extraordinaires, actuellement estimées à 7,4 milliards. Sur ce montant, 6,5 milliards sont requis pour la lutte contre la pandémie de COVID-19 et environ 0,9 milliard le sera probablement pour l'accueil des personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Au budget ordinaire, alors que la Confédération prévoyait initialement un déficit de 0,6 milliard, elle s'attend maintenant à un excédent de financement de 0,7 milliard.

L'incertitude entourant l'extrapolation demeure grande. Par la force des choses, le montant exact des dépenses extraordinaires reste difficile à évaluer, puisque celles-ci ne peuvent pas être planifiées.

Tableau: compte de financement 2022 – extrapolation au 30 juin 2022

En milliards de francs	B 2022	Extrap. juin	Écart Extrap.-B
Recettes ordinaires	77,1	77,9	+0,8
Recettes fiscales	73,1	73,8	+0,8
Recettes non fiscales	4,1	4,1	+0,0
Dépenses ordinaires	77,7	77,2	-0,6
Dépenses courantes	66,1	65,5	-0,6
Dépenses d'investissement	11,6	11,7	-0,0
Solde de financement ordinaire	-0,6	+0,7	+1,3
Recettes extraordinaires	1,5	1,6	+0,1
Dépenses extraordinaires	3,3	7,4	+4,1
Solde de financement	-2,3	-5,0	-2,7

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

B = budget Extrap. = extrapolation

Amélioration au budget ordinaire

Selon les estimations, les recettes ordinaires devraient être supérieures de 0,8 milliard (+ 1,0 %) au montant prévu au budget, notamment grâce à la hausse du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (+ 1,1 milliard). Ces recettes supplémentaires sont issues du bon résultat de l'exercice 2021 et du renforcement de la croissance économique nominale dû au renchérissement. En revanche, une baisse des recettes d'environ 0,5 milliard est attendue au titre de l'impôt anticipé. Le niveau tendanciel estimé est inférieur à celui sur lequel se fondait le budget 2022, les recettes issues de l'impôt anticipé en 2020 et 2021 ayant été nettement plus basses que les années précédentes.

En ce qui concerne les dépenses, le montant des suppléments et des autres relèvements de crédits est estimé à 1,6 milliard. De nombreux postes budgétaires n'étant pas intégralement utilisés, ces charges supplémentaires sont contrebalancées par des soldes de crédits. Parmi ces derniers, les plus importants découlent du recul des dépenses pour les programmes de recherche européens (- 547 millions; non-association au programme Horizon), l'apport au fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (- 131 millions) et pour la recapitalisation de Skyguide (- 100 millions). Au total, des soldes de crédits d'un montant de 2,2 milliards sont attendus au budget ordinaire, montant qui représente 2,8 % des dépenses budgétisées. Ces deux effets combinés devraient se traduire par une baisse des dépenses ordinaires de 0,6 milliard (- 0,7 %) par rapport au montant budgétisé.

Dépenses COVID probablement pas entièrement sollicitées

D'un montant de 1,6 milliard, les *recettes extraordinaires* proviennent majoritairement du montant supplémentaire (1,3 milliard) distribué par la Banque nationale suisse (résultat de l'exercice 2021).

Pour atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, le Conseil fédéral et le Parlement ont arrêté, dans le cadre du budget 2022 et des suppléments Ia et Ib, des *dépenses extraordinaires* de 9,1 milliards. Selon de premières estimations, des dépenses extraordinaires d'environ 0,9 milliard devraient être sollicitées par la voie du supplément II au budget pour les personnes à protéger en provenance d'Ukraine. Il apparaît actuellement que les dépenses liées à la crise du COVID-19 ne seront pas totalement utilisées dans tous les domaines. Le montant effectif des dépenses extraordinaires est estimé à 7,4 milliards au total. Les moyens qui ne seront pas entièrement utilisés devraient concerner notamment l'allocation pour perte de gain COVID-19 (0,3 au lieu de 2,2 milliards) et les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (2,5 au lieu de 2,9 milliards). Les estimations restent toutefois entourées d'une grande incertitude.

Informations générales sur l'extrapolation

La loi sur le Parlement dispose que le Conseil fédéral doit faire établir chaque année, **au 30 juin et au 30 septembre**, un calcul approximatif du résultat prévisible de l'exercice et en informer le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection. Comme l'an dernier, l'incertitude demeure particulièrement élevée et dépend de l'évolution future de la pandémie ainsi que de celle de la guerre en Ukraine.

Renseignements:

Michael Girod, Communication de l'Administration
fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 41 41,
kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à la fin du mois de juin 2022
- Note d'information à l'intention des Commissions des finances